



Rapport du jury

ATTACHÉ·E D'ADMINISTRATIONS PARISIENNES

- Session 2023 -

Concours externe et 3^{ème} concours

1. Rappel du cadre du concours

A. Missions

Les attaché-es d'administrations parisiennes participent à la conception, à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques décidées par la collectivité parisienne.

Les missions (réalisation d'études, expertise, conduite de projets, animation de réseau, gestion, élaboration de textes réglementaires...) et le domaine dans lequel elles sont exercées (ressources humaines, achats et marchés publics, communication, juridique, comptabilité/finances, informatique...) varient selon les affectations.

De la même façon, selon les postes, les attaché-es d'administrations parisiennes peuvent évoluer dans des secteurs d'activité très différents : gestion de l'espace public, gestion de la vie locale, culture, santé, social, technique, petite enfance, sécurité...

Ils-elles ont en outre vocation à exercer des fonctions d'encadrement et peuvent assurer la direction d'un bureau, d'un service ou d'un établissement.

B. Nature des épreuves

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ	Durée de l'épreuve	Coefficient
1- Rédaction d'une note à partir d'un dossier relatif aux problèmes politiques, économiques, culturels et sociaux du monde contemporain permettant de vérifier les qualités de réflexion, d'analyse, de synthèse et de rédaction du-de la candidat-e.	4 h	4
2- Réponses à cinq à huit questions relatives au droit public, aux administrations publiques, à la gestion des ressources humaines, à l'économie, aux questions européennes et aux finances publiques.	4 h (ext) 3 h (3è cc)	3 (ext) 2 (3è cc)

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION (<i>concours externe</i>)	Durée de l'épreuve	Coefficient
<p>Présentation par le-la candidat-e de son parcours et de sa motivation d'une durée de cinq minutes maximum, suivie d'un entretien avec le jury destiné à apprécier les qualités personnelles du-de la candidat-e, ses connaissances administratives générales et son aptitude à exercer les fonctions dévolues à un-une attaché-e d'administrations parisiennes au travers notamment de mises en situation professionnelles.</p> <p>En vue de cette épreuve, le-la candidat-e déclaré-e admissible adresse une fiche individuelle de renseignement sur le modèle transmis par l'administration et dont le jury dispose au moment de l'entretien.</p> <p>Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L.412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement mentionnée précédemment comprend une rubrique prévue à cet effet.</p>	25 min	5

ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION (3^{ème} concours)

	Durée de l'épreuve	Coefficient
<p>Exposé du-de la candidat-e d'une durée de dix minutes maximum, lui permettant de mettre en valeur son parcours et son expérience professionnels, suivi d'un entretien avec le jury destiné à apprécier les compétences qu'il-elle a acquises et développées au regard des fonctions visées, sa motivation, ses connaissances administratives générales et son aptitude à exercer les fonctions dévolues à un-e attaché-e d'administrations parisiennes au travers notamment de mises en situation professionnelles.</p> <p>En vue de cette épreuve, le-la candidat-e déclaré-e admissible adresse un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle sur le modèle transmis par l'administration et dont le jury dispose au moment de l'entretien.</p>	25 min	5

2. L'organisation de la session 2023

Le concours de l'année 2023, ouvert pour 65 postes (concours externe) et 1 poste (3^{ème} concours), s'est déroulé du 4 octobre 2023 (date des premières épreuves écrites) au 25 janvier 2024 (date de la publication des résultats d'admission).

A. Le jury

Le jury était composé de la manière suivante (3 hommes et 3 femmes) :

- Un inspecteur général à l'Inspection de l'éducation, du sport et de la recherche, Président ;
- Le sous-directeur des carrières à la direction des ressources humaines de la Ville de Paris, Président suppléant ;
- Le directeur général d'Eau de Paris ;
- La sous directrice adjointe des établissements scolaires à la direction des affaires scolaires de la Ville de Paris ;
- Deux adjointes au Maire

B. Les candidat-es

Concours externe :

Nombre de candidat-es autorisé-es à concourir : 848

Nombre de candidat-es admissibles : 109 (47 H- 62 F)

Nombre de candidat-es admis-es : 65 sur liste principale + 10 sur liste complémentaire (31 H- 44 F)

3^{ème} concours :

Nombre de candidat-es autorisé-es à concourir : 7

Nombre de candidats admissibles : 2 (2 H)

Nombre de candidats admis : 1 sur liste principale + 1 sur liste complémentaire (2 H)

3. Les épreuves d'admissibilité

A. Épreuve de Rédaction d'une note

La note portait sur l'endettement des collectivités territoriales, ses enjeux et la situation particulière de la Ville de Paris (6 documents, 45 pages).

La thématique est un sujet d'actualité, qui concerne non seulement les agents publics mais plus globalement tous les citoyens.

Le dossier ne présentait pas de difficultés particulières, ni de piège mais nécessitait de faire appel à une capacité de synthèse bien maîtrisée.

Il était attendu un certain formalisme dans la présentation de la note avec notamment un plan apparent.

Le jury constate que, dans l'ensemble, l'exercice de la note n'est pas maîtrisé en raison de :

- Un contenu trop général ou se limitant à une paraphrase des documents
- Un manque d'analyse des enjeux et de mise en cohérence des informations entre elles
- Une absence de structuration apparente ou une disproportion entre les différentes parties de la note

Certain-es candidat-es ne terminent pas leur copie, ce qui montre une mauvaise gestion du temps. Beaucoup de copies comportent trop d'erreurs de syntaxe et de fautes d'orthographe alors que les candidat-es sont censé-es être de niveau bac+3.

Concours externe :

Nombre de copies : 280

Moyenne : 6,60 sur 20

Meilleure note : 16.5 sur 20

Note la plus basse : 0 sur 20 (copie blanche)

Notes éliminatoires : 92

3^{ème} concours :

Nombre de copies : 4

Moyenne : 10.12 sur 20

Meilleure note : 11.5 sur 20

Note la plus basse : 8 sur 20

Notes éliminatoires : 0

B. Épreuve de Réponses aux questions

Droit public et administrations publiques

- 1) L'article 49-3 de la constitution de 1958
- 2) Les différents types de services publics
- 3) Le contrôle de légalité
- 4) L'intercommunalité

Gestion des ressources humaines

- 5) La déontologie des fonctionnaires

Économie

- 6) La régulation de l'inflation

Finances publiques

- 7) L'évolution des ressources fiscales des collectivités locales

Questions européennes

8) La justice de l'Union Européenne

Les questions posées aux candidat-es du 3^{ème} concours sont identiques à l'exception des questions 2 et 4.

Parmi les 8 questions couvrant le programme, certaines relevaient d'une actualité récente (l'article 49.3 de la Constitution, la régulation de l'inflation).

Aussi, outre un travail de connaissance des différentes thématiques du programme, la curiosité vis-à-vis de l'actualité constitue un plus. Un certain nombre de copies démontraient une méconnaissance de ces questions alors que l'une d'entre elles avait été au cœur de l'actualité politique pendant de longues semaines. Le jury est en droit d'attendre d'un futur cadre de la fonction publique qu'il démontre un minimum d'intérêt sur le fonctionnement des institutions.

Les candidats issus de la Ville et dont les copies sont identifiables par les exemples qu'ils peuvent donner, doivent veiller à s'extraire de leur milieu professionnel habituel, et à prendre de la hauteur pour ne pas s'enfermer dans l'environnement parisien.

L'échelle des notes est très large. Une quarantaine de copies sont bonnes voire très bonnes. Néanmoins le nombre de notes éliminatoires est très élevé et révèle :

- des connaissances et une préparation insuffisantes, voire inexistantes,
- des difficultés rédactionnelles, des fautes de français nombreuses, tant grammaticales et orthographiques, que de syntaxe.

Concours externe :

Nombre de copies : 280

Moyenne : 7.91 sur 20

Meilleure note : 19.5 sur 20

Note la plus basse : 0 sur 20 (copie blanche)

Notes éliminatoires : 107

3^{ème} concours :

Nombre de copies : 4

Moyenne : 9.56 sur 20

Meilleure note : 16 sur 20

Note la plus basse : 3.75 sur 20

Notes éliminatoires : 1

Seuil d'admissibilité concours externe : 8 sur 20

Seuil d'admissibilité 3^{ème} concours : 10.67 sur 20

4. Les épreuves d'admission

L'entretien avec le jury

98 candidat-es se sont présenté-es à cette épreuve pour le concours externe, 2 pour le 3^{ème} concours.

Observations/Conseils aux candidat-es :

Les candidat-es étaient globalement d'un bon niveau même si une certaine hétérogénéité dans la préparation est à souligner. Le jury a plusieurs fois pris la décision d'attribuer de très bonnes notes, reconnaissant ainsi les remarquables qualités de certain-es d'entre eux-elles.

Les présentations des candidat-es sont, en général, préparées, le plus souvent bien construites et un effort est fait pour respecter le temps imparti. Seul-es quelques candidat-es n'ont pas pu se présenter dans les cinq minutes imposées, se privant de fait souvent de l'occasion de présenter d'emblée leurs motivations. Même si le jury a veillé à revenir sur les points qui manquaient, la bonne gestion du temps est toujours un signal positif. S'agissant de la présentation du parcours, de nombreux-ses candidat-es

ont réussi à tirer de leur expérience des compétences qui préparent bien aux métiers d'un-e attaché-e de la Ville de Paris : de ce point de vue, des efforts louables ont été faits par certain-s pour indiquer au jury que, même sans une expérience approfondie du management, ils-elles se sentaient prêt-es à encadrer des équipes. Certains parcours, particulièrement méritants, ont été habilement valorisés.

S'agissant des motivations, le jury regrette que cette partie, pourtant essentielle, ait trop souvent fait l'objet d'affirmations convenues telles que « je souhaite donner du sens à ma carrière », « je veux travailler dans une collectivité territoriale spécifique » ou « je souhaiterais mettre mes compétences au service de la Ville qui m'a vu naître/grandir ou qui m'a accueilli-e ». S'agissant d'un concours administratif de haut niveau, il faut que les candidat-es soient alors en mesure de préciser, même rapidement car cela peut être repris dans la suite des échanges avec le jury, les raisons qui les poussent à choisir ce concours plutôt qu'un autre et la Ville de Paris plutôt qu'une autre institution. Enfin, certain-es candidat-es n'ont pas fait l'effort de se renseigner, un minimum, sur le service ou les responsabilités sur lesquels ils-elles se projetaient : si l'on choisit les services en charge de l'éducation, de l'environnement durable ou de l'urbanisme, il n'est pas inutile de se renseigner un peu sur les politiques qui y sont mises en œuvre ; sur ce point, les informations disponibles en ligne suffisent souvent. Certain-es candidat-es, déjà en poste au sein de l'administration parisienne, auraient pu plus habilement s'appuyer sur leur positionnement actuel pour développer leurs connaissances de l'institution.

L'entretien : le jury a souvent pris plaisir à discuter avec les candidat-es : sauf quelques exceptions, les qualités de forme ont été respectées et le stress n'a pas semblé trop handicapant. Sur ce dernier point, le jury a bien conscience de la pression qui peut s'exercer sur les candidat-es et en tient compte en faisant preuve de bienveillance pour les plus visiblement anxieux-ses. Pour ceux et celles qui savent que l'exercice est susceptible de leur faire perdre leurs moyens, le jury recommande de s'entraîner plusieurs fois à des oraux blancs afin de gagner en assurance.

Le jury a pu être déçu par le niveau de connaissance générale sur l'administration, aussi bien celle de l'État que celles de la Ville de Paris ou des autres collectivités territoriales. L'objectif fixé n'est pas l'exposition de connaissances encyclopédiques mais le jury attend un minimum de savoirs et de réflexion, s'agissant de candidat-es dont le parcours fait souvent état de masters en sciences politiques ou en administration, voire de thèses, et indique des cycles de préparation aux concours administratifs de haut niveau. Les réponses aux questions portant sur les débats actuels relatifs aux modes de scrutin pour la Mairie de Paris, étaient de ce point de vue souvent décevantes, les candidat-es finissant par confondre les caractéristiques d'un suffrage direct et celles d'un suffrage indirect.

D'une manière générale, si les candidat-es valorisent dans leur présentation un ou plusieurs domaines dans lesquels ils-elles souhaiteraient s'investir, ou une politique qui leur semble prioritaire, ils-elles doivent s'attendre à ce que le jury les interroge tout particulièrement sur ce sujet.

L'absence de réflexion sur les grands enjeux de la mandature actuelle (logement, transports, budget, démocratie participative, notamment) et sur les dossiers qui font tous les jours l'actualité, les jeux olympiques et paralympiques par exemple, ont trop souvent laissé le jury sur sa faim. A cet égard, le développement durable mérite une attention particulière : de nombreux-ses candidat-es, évoquent ce domaine comme centre d'intérêt prioritaire mais s'avèrent, lors des questions, assez peu au fait de ce que ces enjeux représentent précisément pour la Ville de Paris. Il en est allé de même, plusieurs fois, sur des domaines comme celui de l'éducation, des politiques sociales ou du logement.

D'une façon générale, les candidat-es doivent comprendre qu'un exercice comme l'entretien se prépare, qu'il vise également à vérifier des connaissances minimales ou un intérêt pour l'actualité de la collectivité qu'ils-elles aspirent à servir et plus largement une ouverture sur les politiques publiques et les grands enjeux de l'intervention publique. Pour une grosse minorité de candidat-es, de divers profils, un certain niveau d'impréparation était évident et a nui à la prestation alors qu'ils-elles avaient largement les qualités de faire un bon oral.

Ce point est également l'occasion pour le jury de rappeler qu'il n'y a pas toujours de bonne ou de mauvaise réponse et que ne pas savoir n'est pas, non plus, rédhibitoire. En revanche, une amorce de raisonnement ou une prise de position bien justifiée est toujours très appréciée. Si, d'ailleurs, le jury reprend le-la candidat-e, ou l'interrompt, c'est dans le souci de l'aider, de lui permettre de préciser une

idée ou pour l'inviter à reconsidérer ce qui a été affirmé avec conviction et qui n'est peut-être pas tout-à-fait exact. Le jury a pu apprécier à la fois les candidat-es qui ont su tenir leurs convictions à condition d'argumenter pour les défendre, y compris lorsque le jury manifestait une opinion apparemment contraire, et celles et ceux qui, prenant conscience d'avoir suivi une fausse piste en écoutant les remarques du jury, ont su s'adapter et recentrer leur propos. Cette capacité d'adaptation et d'argumentation n'a pas été rencontrée aussi fréquemment que le jury aurait pu l'espérer et a donc été grandement valorisée dans la notation.

Les candidat-es dont les réponses ont été les plus pertinentes ont toujours su montrer de la hauteur de vue, c'est-à-dire un recul intellectuel ou moral qui garantit ensuite que, dans l'exercice de ses fonctions, on appréhende au mieux une situation.

Les mises en situation ont été l'occasion d'évaluer la capacité des candidat-es à réagir sur des problèmes concrets, souvent issus d'expériences vécues. Si dans le domaine de la déontologie ou des droits et devoirs, les candidat-es ont fréquemment eu les bonnes réactions, le jury regrette que, s'agissant du management, les généralités aient trop souvent pris le dessus. Le conformisme, déjà évoqué, devient alors la règle. Le jury a bien conscience du fait que de nombreux-ses candidat-es ont peu l'expérience de l'encadrement mais pour se présenter à un concours de ce niveau il ne suffit pas de rappeler que l'on est un manager de proximité, bienveillant et exerçant son autorité de façon horizontale. Les nombreuses mises en situation ont par ailleurs montré, malgré les relances systématiques du jury, que de nombreux-ses candidat-es envisagent la situation de conflit en général, et les sanctions disciplinaires en particulier, comme un horizon lointain et dont il vaut mieux rapidement transmettre la gestion à la DRH ou à son supérieur hiérarchique. Sur ce point, le jury encourage les candidat-es à enrichir leur réflexion sur les enjeux concrets de l'encadrement.

Concours externe :

Moyenne : 12,23 sur 20

Meilleure note : 18 sur 20

Moins bonne note : 5 sur 20

Notes éliminatoires : 7

3^{ème} concours :

Moyenne : 14 sur 20

Meilleure note : 16 sur 20

Moins bonne note : 12 sur 20

Notes éliminatoires : 0

Seuil d'admissibilité concours externe : 10 sur 20

Seuil d'admissibilité 3^{ème} concours : 11.27 sur 20

Exemples de questions posées à l'épreuve d'entretien avec le jury

- Qu'est-ce que le budget participatif ? Que proposeriez-vous comme projet ?
- Qu'est-ce que la Ville du quart d'heure ?
- Pourquoi a-t-on créé la Police municipale parisienne ? Quelles sont ses missions ?
- Quels sont les grands projets de l'actuelle mandature ?
- L'objectif de se baigner dans la Seine. Qu'en pensez-vous ?
- Paris est-elle une ville riche ?
- Quelles sont les grandes lignes du Plan climat ?
- Que pensez-vous de la réduction de la place de la voiture en ville ?
- Quels sont les enjeux pour la Ville de Paris d'organiser les Jeux Olympiques et Paralympiques ?
- Que pouvez-vous nous dire sur le niveau actuel de la dette parisienne ?

- Comment est organisé le mode d'élection du Maire à Paris, Lyon, Marseille ? Quel débat y-a-t-il actuellement sur ce sujet ?
- Quel est le rôle du Conseil de Paris ?
- Par quels moyens la Ville de Paris associe les habitants à la vie publique ?
- Que pensez-vous de l'organisation territoriale de l'agglomération parisienne ?
- Quels sont les enjeux de la Métropole du Grand Paris ?
- Quelles sont les compétences des mairies d'arrondissement ?
- Décrivez l'échelle des sanctions.
- Quelles sont les conditions d'un bon dialogue social ?
- Quels sont les enjeux du télétravail ?
- Qu'est-ce qu'un bon encadrant ?
- Qu'attendez-vous de votre hiérarchie ?
- Comment motive-t-on une équipe ?
- Un de vos agents refuse de faire ce que vous lui demandez. Que faites-vous ?
- Vous devez évaluer un agent qui pose des problèmes. Comment faites-vous ?
- Un usager est très véhément envers des agents de votre équipe. Que faites-vous ?
- Deux de vos agents sont en conflit ouvert. Que faites-vous ?
- Vous encadrez des agents réticents au changement. Que faites-vous ?
- Un de vos agents multiplie les blagues sexistes. Que faites-vous ?
- Un de vos agents poste sur les réseaux sociaux des commentaires sur l'action de la municipalité. Que faites-vous ?